

## Fiche - COVID-19

# Points à régler avant la reprise d'un chantier

**CETTE FICHE CONCERNE LES CHANTIERS EN CO-ACTIVITE SUR LESQUELS UN MAITRE D'ŒUVRE ET UN CPSP SONT PRESENTS**

Le Guide de l'OPPBTP édictant les préconisations de sécurité sanitaire pour la continuité des activités de la construction en période d'épidémie de coronavirus Covid 19 impose que le Maître d'Ouvrage formalise une « **liste des conditions sanitaires afin de s'assurer que les différents acteurs pourront mettre en œuvre et respecter dans la durée les directives sanitaires générales et les consignes complémentaires édictées dans ce guide** ».

**Attention, chaque reprise doit être appréhendée chantier par chantier**

### **A ne pas oublier !**

En application des dispositions de l'article L4531-1 du Code du travail, le maître d'ouvrage (ainsi que le maître d'œuvre) est co-responsable de la sécurité des salariés évoluant sur son chantier et doit mettre en œuvre les principes de prévention.

A défaut, il peut, lui-aussi, voir sa responsabilité pénale engagée, par exemple si le salarié contracte une maladie sur le chantier. Dans une telle hypothèse, le maître d'ouvrage pourrait être poursuivi au titre d'une faute de négligence, un manquement à une règle de prudence, en l'espèce le fait qu'il n'ait pas accompli les diligences normales qu'on était en droit d'attendre de sa part (au vu de ses compétences et de son pouvoir décisionnel) pour veiller à ce que les mesures spécifiques de prévention du risque COVID 19 fixées par le guide OPBTP du 10 avril 2020 soient respectées sur son chantier.

Une concertation doit avoir lieu entre les entreprises, le maître d'ouvrage, le maître d'œuvre et le CPSP pour évoquer et régler les différents points suivants.

↳ Prévoir une réunion en visio ou en présentiel en respectant les règles de distanciation – pas plus de 10 personnes, à défaut, port de masques obligatoire)

**Trouver des solutions de manière concertée avant la reprise permettra d'éviter les contentieux à posteriori.**

|     | <b>Points à solutionner</b>   | <b>Précisions</b>   |
|-----|---|---|
| 1   | <input checked="" type="checkbox"/> Le maitre d'ouvrage doit avoir désigné un référent Covid  | ↪ Le référent Covid peut être le CSPS mais ce n'est pas une obligation, le maître d'ouvrage peut désigner une autre personne ayant la capacité d'assumer cette mission  |
| 2   | <input checked="" type="checkbox"/> Les entreprises doivent avoir pris connaissance du guide de l'OPPBTB et mis en œuvre au sein de leur structure les préconisations sanitaires :  | ↪ <b>OUTILS</b> : <a href="#">Guide de préconisations de sécurité sanitaire de l'OPP-BTP</a><br>↪ <b>RÉFÉRENTS</b> : OPPBTB Cécile Le Gendre, 06 17 36 31 71 <a href="mailto:cecile.legendre@oppbtp.fr">cecile.legendre@oppbtp.fr</a>   |
| 2.1 | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Avoir mis à jour son document unique</li> </ul>  | ↪ <b>OUTILS</b> : <a href="#">Aide à la mise à jour du document unique</a>  |
| 2.2 | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Avoir désigné un référent Covid</li> </ul>   | ↪ <b>OUTILS</b> : L'OPP-BTP propose <b>trois modèles de fiche de poste type rappelant les missions du référent Covid-19 personnalisables</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="#">réfèrent Covid-19 unique (entreprise et chantier)</a> ;</li> <li>• <a href="#">réfèrent Covid-19 chantier</a></li> <li>• <a href="#">Vidéo réfèrent covid Cap'Avenir</a></li> <li>• <a href="#">Formation en ligne réfèrent covid Oppbtp</a></li> <li>• <a href="#">Application Covid Check</a></li> </ul>  |
| 2.2 | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Disposer des EPI nécessaires :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Masques (quand les situations de travail ou lors des déplacements ne permettent pas le respect de la distanciation d'un 1m) ;</li> <li>- Lingettes pour nettoyer les outils communs</li> <li>- Gel hydroalcoolique</li> <li>- Gants</li> <li>- Sacs à déchets</li> <li>- Lunettes</li> </ul> </li> </ul> | ↪ <b>OUTILS</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="#">Aide au choix des masques</a></li> <li>• <a href="#">Attestation à faire signer au salarié</a></li> </ul>  |
| 2.3 | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Avoir transmis à leurs collaborateurs les consignes sanitaires à respecter</li> </ul>  | ↪ <b>OUTILS</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="#">Attestation à faire signer au salarié</a></li> <li>• <a href="#">Consignes de nettoyage pour se protéger</a></li> <li>• <a href="#">Se déplacer en sécurité dans les véhicules</a></li> <li>• <a href="#">Affiches se protéger dans les bases vie et bungalows de chantier</a></li> <li>• <a href="#">Affiche lavage de mains</a></li> <li>• <a href="#">Affiche port de masques</a></li> <li>• <a href="#">Fiche que faire en présence d'une personne malade ou soupçonnée de l'être</a></li> </ul> |

|     |   |   |
|-----|---|---|
|     |   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="#">Fiche gestion des premiers secours</a></li> </ul>  |
| 2.4 | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser un ¼ d'heure sécurité tous les matins reprenant les consignes sanitaires et demandant aux salariés s'ils ont fait leur auto diagnostic sur leur état de santé</li> </ul> | <p>↳ <b>OUTILS :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="#">Questionnaire sur l'état de santé du salarié</a></li> <li>• <a href="#">Fiche aide à l'organisation de briefing d'équipe</a></li> <li>• <a href="#">Vidéo référent covid Cap'Avenir</a></li> <li>• <a href="#">Formation en ligne référent covid Oppbtp</a></li> <li>• <a href="#">Application Covid Check</a></li> </ul>   |
| 3   | <input checked="" type="checkbox"/> Le maitre d'œuvre doit avoir listé les travaux réalisés avant la suspension du chantier   |   |
| 4   | <input checked="" type="checkbox"/> Un protocole relatif aux livraisons sur chantier doit être prévu  | <p>↳ Par exemple prévoir un planning pour éviter la présence d'un nombre de personnes trop important sur chantier</p>   |
| 5   | <input checked="" type="checkbox"/> La coactivité sur le chantier doit être organisée et limitée au maximum   | <p>↳ Les horaires d'arrivée et de départ sur chantier doivent être définis pour limiter au maximum le croisement de personnes</p> <p>↳ Le nombre maximum de personne sur le chantier doit être fixé (en fonction des caractéristique du chantier, nombre de m2, endroit confiné ou pas ...)</p>   |
| 6   | <input checked="" type="checkbox"/> Un point d'eau avec du savon doit être disponible sur le chantier   |   |
| 7   | <input checked="" type="checkbox"/> Les réunions de chantier doivent pouvoir se tenir en présentiel tout en respectant les gestes barrière  |   |
| 8   | <input checked="" type="checkbox"/> Déterminer qui doit afficher les consignes qui doivent être affichées dans les bases vie et bungalows de chantier   | <p>↳ <b>OUTILS :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="#">Consignes de nettoyage pour se protéger</a></li> <li>• <a href="#">Se déplacer en sécurité dans les véhicules</a></li> <li>• <a href="#">Affiches se protéger dans les bases vie et bungalows de chantier</a></li> <li>• <a href="#">Affiche lavage de mains</a></li> <li>• <a href="#">Affiche port de masques</a></li> <li>• <a href="#">Fiche que faire en présence d'une personne malade ou soupçonnée de l'être</a></li> </ul> |

|    |  | <a href="#">Fiche gestion des premiers secours</a>   |
|----|--|--|
| 9  | <input checked="" type="checkbox"/> Etablir un protocole d'utilisation des bases vie et des bungalows de chantier  | ↳ Pour garantir la distanciation d'un mètre (prévoir un ordre de passage par exemple)  |
| 10 | <input checked="" type="checkbox"/> Déterminer qui approvisionne en gel hydroalcoolique les bases vie et bungalows de chantier et en lingettes désinfectantes les toilettes et qui en supporte la charge financière      | ↳ La question du surcoût doit être étudiée avec le maître d'ouvrage, car les dépenses liées au respect du guide de préconisation sanitaires étaient imprévisibles au moment de la passation du marché. Une renégociation doit donc être envisagée.<br><br>↳ <b>OUTILS :</b><br><br>• <a href="#">Courrier à adresser au maître d'ouvrage</a> |
| 11 | <input checked="" type="checkbox"/> Déterminer qui s'assure de que le réapprovisionnement en gel hydro alcoolique dans les bases vie et bungalows de chantier et en lingettes désinfectantes les toilettes soit effectif |  |
| 12 | <input checked="" type="checkbox"/> Mandater une entreprise de nettoyage devant désinfecter quotidiennement les installations communes et déterminer qui prend en charge ce surcoût                                      | ↳ La question du surcoût doit être étudiée avec le maître d'ouvrage, car les dépenses liées au respect du guide de préconisation sanitaires étaient imprévisibles au moment de la passation du marché. Une renégociation doit donc être envisagée.<br><br>↳ <b>OUTILS :</b><br><br>• <a href="#">Courrier à adresser au maître d'ouvrage</a> |
| 13 | <input checked="" type="checkbox"/> Déterminer qui doit aérer les locaux communs au moins deux fois par jour   |  |
| 14 | <input checked="" type="checkbox"/> La gestion des déchets doit être organisée sur le chantier   |  |
| 15 | <input checked="" type="checkbox"/> Le PGC doit être mis à jour en prenant en considération les points 3 à 14 de la présente fiche   | ↳ L'OPPBTP peut donner son avis sur l'actualisation des PGC<br><br>↳ <b>RÉFÉRENTS :</b> OPPBTP Cécile Le Gendre, 06 17 36 31 71 <a href="mailto:cecile.legendre@oppbtp.fr">cecile.legendre@oppbtp.fr</a>   |
| 16 |  | ↳ Les PPSPS ne peuvent pas être remis à jour avant que le PGC soit mis à jour.   |

|    |   |  |
|----|---|--|
|    | <input checked="" type="checkbox"/> Les entreprises doivent avoir actualisé leur PPSPS au vu du PGC mis à jour  | ↪ <b>OUTILS :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="#">Modèle type de PPSPS mis à jour Covid</a></li> </ul>  |
| 17 | <input checked="" type="checkbox"/> Les plannings d'exécution doivent être remis à jour et tenir compte : <ul style="list-style-type: none"> <li>• de la durée de la suspension de chantier</li> <li>• des contraintes liées au respect des mesures sanitaires (notamment en raison de la limitation de la co-activité)</li> <li>• des difficultés d'approvisionnement des entreprises</li> </ul> | ↪ La question des pénalités de retard doit être envisagée sous cet angle et il paraît nécessaire de consigner que l'application de pénalités de retard pour des raisons justifiées ayant trouvé leur cause dans la crise sanitaire ne pourront être répercutées aux entreprises. |
| 18 | <input checked="" type="checkbox"/> Le maître d'ouvrage doit avoir rempli, signé et retourné aux entreprises (le cas échéant avec l'aide du CSPS et du maître d'œuvre) le document de l'OPPBTP « les 10 points à échanger avec mon client professionnel »   | ↪ <b>OUTILS :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="#">Formulaire « les 10 points à échanger avec mon client professionnel »</a></li> </ul>  |

**Tous ces points doivent faire l'objet d'une formalisation.**

**Les différents acteurs doivent avoir connaissance de l'ensemble des mesures et décisions prises et doivent pouvoir, si nécessaires, apporter des observations.**